

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230904-2023-DM-108A-AU
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Publié - Notifié le 07 09 23

Pour le Maire
Par délégation de signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-108A du 04 septembre 2023

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat de cession des droits d'exploitation avec l'Association LES SIÈCLES pour le spectacle « EN COMPAGNIE DE MONSIEUR SCHUBERT ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association LES SIÈCLES dispose du droit d'exploitation du spectacle « EN COMPAGNIE DE MONSIEUR SCHUBERT » et est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « EN COMPAGNIE DE MONSIEUR SCHUBERT » pour 1 représentation tout public, le samedi 16 décembre 2023 à 20h, à l'Espace Sarah Bernhardt,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat proposé par Les Siècles - 40 avenue Louis Meunier - 92000 NANTERRE, pour 1 représentation du spectacle « EN COMPAGNIE DE MONSIEUR SCHUBERT » :

- Le samedi 16 décembre 2023 à 20h,
- À l'Espace Sarah Bernhardt,
- Pour un montant de cession de 2843.60 HT avec un TVA à 5.5% soit un total de 3 000 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-108A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-07T13-14-57.00 (MI247350579)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230904-2023-DM-108A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - Contrat de cession des droits d'exploitation
avec l'Association LES SIÈCLES pour le spectacle "
EN COMPAGNIE DE MONSIEUR SCHUBERT ".

Date de décision : 04/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : DECISION 108.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

CONTRAT DE CESSION - Assoc les siècles.PDF Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/09/23 à 13:14

Par IMZIL Fadwa

Transmis

Date 07/09/23 à 13:14

Par IMZIL Fadwa

Accusé de réception

Date 07/09/23 à 13:18